Village Luberon Château (V.L.C.)
526, avenue des Cordiers
84400 GARGAS



Respect



Solidarité



Quiétude

Tel. : 04 90 74 32 32 - *site : http://www.foyerlogement-luberon.fr*
Courriel : direction@vlcgargas.fr – asso.villageluberonchateau@gmail.com

****

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

VILLAGE LUBERON CHÂTEAU

dit V.L.C.

****

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Organisme gestionnaire
- Autorisation de fonctionnement
- Situation géographique et accès
- Financement
- Historique

II. MISSIONS & OBJECTIFS

- Missions des résidences autonomie (ex foyers logements)
- Missions du Village Luberon Château

III. ENVIRONNEMENT

- Environnement général
- Environnement sanitaire
- Environnement médico-social
- Réseau

IV. LA POPULATION ACCUEILLIE

- Caractéristiques générales
- Conditions d'admission

V. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

- Les moyens humains
- Le travail en équipe : ses méthodes, ses outils
- Les actions de formation

VI. PRESTATIONS PROPOSEES AUX RÉSIDENTS

- Accueil & Hébergement
- Le système d'appel d'urgence
- Prestations d'accompagnement administratif et social
- La vie sociale & la prévention
- Le service de restauration
- Le service de lingerie

VII. EXPRESSION & CITOYENNETE

- Le Conseil de la Vie Sociale
- Les autres modes d'expression

VIII. OBJECTIFS de PROGRES

- Venir vivre au VLC

INTRODUCTION

Ce projet a été rédigé avec le personnel, entretenu par la direction, en associant les membres du Conseil de la Vie Sociale.

- Accueillir des personnes valides et autonomes (grille AGGIR)
- Proposer différents services : hébergement - restauration – animations – lingerie
- Accompagner le résident dans ces démarches administratives (*faciliter*)
- Personnaliser la prise en charge
- Maintenir et stimuler l'autonomie (mise en place d'actions de prévention)
- Mener une politique de lutte contre la maltraitance
- Promouvoir la bientraitance
- Donner une place aux familles en les intégrant à la vie de l'établissement, dans le respect du désir du résident
- Former le personnel par des formations adaptées à leurs missions
- S'inscrire dans la filière du réseau gérontologique sanitaire et médico-social afin de créer des liens formalisés pour une meilleure continuité dans l'accompagnement de la personne âgée de plus de 60 ans.

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Organisme gestionnaire

La Résidence Autonomie Village Luberon Château (dit V.L.C.) est un établissement privé, géré par une association (loi 1901) du même nom, à but non lucratif.

Autorisation de fonctionnement

La déclaration d'ouverture de l'établissement date du 21 février 1984 pour vingt logements de type F1 puis dix supplémentaires de type F2 (voir chapitre 1.5) ainsi que l'agrément au titre de l'aide sociale (30 places).
☞ *Arrêté modificatif du 3 avril 2019 autorisant une capacité totale de 20 logements pour 40 places (Loi n°2015-1776du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement)*

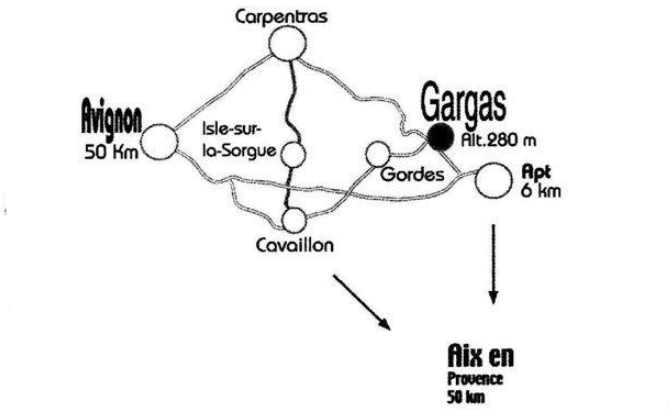
L'ouverture de l'établissement alors appelé « Les Trois Ages » remonte au 1er juin 1984
☞ *Arrêté initial du 17 décembre 1981 autorisant la création d'un foyer-logement de 20 logements*

La nouvelle association gestionnaire « Village Luberon Château » (dit VLC) a déposé ses statuts en sous-préfecture d'Apt le 31 janvier 1990

Le transfert de gestion a été acté par le Conseil Général de Vaucluse en date du 28 décembre 1990.
☞ *Arrêté du 28 décembre 1990 transférant la gestion du foyer-logement de l'Association « les trois Âges » à l'Association « Village Luberon le Château »*

Situation géographique et accès

L'établissement Village Luberon Château se trouve dans le bassin du pays d'Apt (28 347 habitants) à l'Est du Vaucluse.



A cinq kilomètres d'Apt (sous préfecture de Vaucluse), cet établissement est situé au cœur du village de Gargas, commune de 3000 habitants, à 150 m de tous les commerces et services de santé ; cette situation est un véritable joyau pour les résidents.

Les Gargassiens ont, ainsi, la possibilité de rester dans leur village et de vieillir sereinement dans de bonnes conditions. Cependant, nous constatons accueillir surtout des personnes d'origines géographiques diverses. La moitié d'entre elles restent originaires du Pays d'Apt ou du Vaucluse (hors Gargas), l'autre moitié est répartie entre la région Provence (PACA), et le reste de la France. Ces derniers ont souvent le projet de rejoindre leurs enfants venus pour la plupart prendre leur retraite dans le Luberon.
Depuis l'ouverture du lieu, seulement 17 gargassiens ont intégré l'établissement sur 296 entrées.

Le V.L.C. propose vingt-huit logements individuels organisés sous forme de hameau.

Il se compose de vingt logements de 35 m2, de sept logements de 58 m2 et d'un logement de 78m2. Ils sont tous situés en rez-de-chaussée, qui donnent l'accès direct à un jardin privatif.

Cette configuration favorise l'indépendance et permet de garder ou d'accueillir un animal de compagnie, de jardiner et d'organiser une vie dans un extérieur personnalisé.
De plus, le partage du lieu avec d'autres habitants non résidents (voir ☞ ci-dessous) donnent aussi une touche d'habitat « ordinaire » libérant parfois le futur résident d'une inquiétude liée à l'entrée en « institution ».

Au centre de ce complexe, se trouve un pôle commun rassemblant le service administratif, le service de restauration et de lingerie, une bibliothèque avec salle de télévision, une salle d'expression corporelle. Ce pôle représente le « cœur vivant » de la structure.

☞ *La spécificité de ce lieu tient du mélange intergénérationnel. En effet, le projet initial consistait à la création de 49 logements dont 20 étaient gérés en établissement pour personnes âgées et le reste en logements dits sociaux.*
Au fil des années, les demandes devenant croissantes et le profil des résidents évoluant, il a été intégré dans le parc « foyer logement » quelques logements de type F2, au départ considérés uniquement comme logements sociaux, jusqu'à atteindre le nombre de 30.

☞ *Il a été décidé en janvier 2025 de se libérer de deux logements de type F2 dont l'accès était situé à l'étage. Ces deux logements longtemps occupés par des résidents plus jeunes (dérogation d'âge) n'ont plus répondu aux besoins du territoire*

Financement

La Résidence Autonomie Village Luberon Château est entièrement financée de façon privée par les loyers versés par les résidents et le service de restauration.
Selon leur situation financière, les résidents peuvent bénéficier de l'APL[1] versée par la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse (CAF84) ou la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse (MSA84) et de l'AS[2] à l'Hébergement et/ou à la Restauration versée par le Conseil Départemental du dernier domicile du résident. Ces aides sont perçues par l'établissement et déduites sur la facturation de fin de mois du bénéficiaire.

[1] Allocation Personnalisé au Logement
[2] Aide Sociale

Historique

1984
Cette année voit la création d'un établissement intergénérationnel regroupant sur le même site vingt logements de type F1, vingt-huit logements de type F2, un logement de type F3 et une crèche pourvue de 16 places « temps plein ».
Une gestion commune des trois structures, effectuée par l'Association « les Trois Ages » aura lieu jusqu'en novembre 1989.

1990
Pour des raisons économiques et budgétaires, il est décidé de dissocier les trois structures et de créer trois modes de gestion indépendantes.
Le Foyer Logement, comprenant vingt et un logement (type F1/F3), est alors géré par l'Association Village Luberon Château ; la crèche par l'Association « la Boite à Malices » et les vingt-neuf logements restants reviennent à une gestion par le propriétaire, l'OPHLM de la ville d'Avignon.
Malgré ce changement, la notion d'intergénération est restée très présente. La configuration architecturale permet cette approche au quotidien ainsi que la forte volonté de tous les acteurs présents.

1991
Dès la deuxième année, l'établissement se retrouve face à de nouvelles demandes du public ; les logements de 35m2 ne répondent pas aux besoins. Une proposition est faite auprès du Conseil Général de Vaucluse ainsi que de l'OPHLM pour augmenter progressivement le parc ; c'est ainsi qu'au fil des années, des logements de type F2 sont récupérés par l'Association et proposés aux nouveaux résidents et surtout aux couples.

2002
Il faudra attendre cette année pour atteindre le nombre total de 30 logements déclinés ainsi :
20 logements F1 – 9 logements F2 – 1 logement F3

2024
L'établissement est placé en redressement judiciaire

2025
Notre situation financière s'est stabilisée mais reste extrêmement fragile. Deux logements de type F2 avec accès à l'étage ne sont plus attribués du fait de l'évolution sur le territoire en termes de perte de couverture sanitaire, surtout dans le secteur psychiatrique. Le travail de partenariat avec le CAPPA devenu CMP est interrompu.

Nous sommes contraints de restituer au bailleur lesdits logements.
Le parc de 28 logements se présente ainsi :
20 logements F1 – 7 logements F2 – 1 logement F3

II. MISSIONS & OBJECTIFS

Missions des foyers logements / résidences autonomie depuis décembre 2015

Ces établissements constituent une formule d'accueil mise en place dans le cadre des financements HLM sont définis à l'article R.351-55 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Ces établissements à caractère social comportent à la fois des locaux privatifs et des locaux communs ainsi que, le cas échéant, diverses prestations annexes telles que blanchissage, service de soins ou services sociaux éducatifs moyennant une redevance". Lorsque des logements-foyers ont été financés dans les conditions de l'article R 351-55, ils ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement.

Il offre aux personnes autonomes de plus de 60 ans la possibilité de vivre en toute sécurité dans un logement indépendant. Elles peuvent, si elles le souhaitent, utiliser des services collectifs : restauration, animation, lingerie…. Les résidents (seuls ou en couple) meublent à leur goût leur logement.

Ils paient une redevance mensuelle pour le loyer, les charges et les frais de fonctionnement des locaux communs. Les appartements équipés d'une petite cuisine permettent de préparer soi-même ses repas.

Depuis décembre 2015, les résidences autonomie ayant signé un CPOM avec leur Conseil Départemental de tutelle, perçoivent un forfait autonomie afin de financer des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Missions du Village Luberon Château

Association

Cette association, régie par la loi 1901 à but non lucratif a été créée en février 1990 et a pour but la gestion du Foyer Logement, classé « hébergement sans soin », en relation avec l'Office Public d'Habitation d'Avignon. Une convention a été conclue avec cet organisme.

Elle doit réaliser la prospection nécessaire pour assurer l'accueil et l'hébergement sans soin de toute personne valide et autonome (au moment de l'admission), sans distinction de nationalité, d'âge, de religion, d'appartenance sociale et de sexe.

☞ *L'établissement est référencé « résidence autonomie » depuis la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, loi dite ASV.*
Le terme de Foyer Logement a été abandonné.

☞ *L'établissement a signé un CPOM avec le Conseil Départemental de Vaucluse et, perçoit à ce titre, un forfait autonomie. Outre les ateliers et animations proposés depuis la création de l'association gestionnaire, ce forfait donne à l'établissement la possibilité de proposer un panel d'actions de prévention de la perte d'autonomie aux résidents mais également aux adhérents (ouverture de l'établissement aux personnes dites de « l'extérieur »)*

☞ *L'établissement est locataire. Plusieurs bailleurs se sont succédés au fil des années :*
- *Office Public d'Habitation à Loyer Modéré*
- *Office Public d'Habitation*
- *Grand Avignon Résidence*
- *Mistral Habitat*
- *Vallis Habitat*
- *Grand Delta Habitat*

La Résidence Autonomie

Les principes développés ci-après s'appuient sur le projet associatif, qui lui-même se réfère aux documents suivants :

- Les statuts de l'Association
- La Charte des droits et libertés de la personnes accueillie

L'Association tient pour essentiel les éléments suivants :

- Conserver à tout prix le statut de sujet à la personne accueillie,
- Offrir un espace d'expression
- Faciliter le recueil des plaintes et des réclamations
- Ne jamais réduire la personne à son âge,
- Mettre en valeur leurs qualités et leurs savoirs,
- Permettre à chaque résidant d'être acteur de son projet au sein de l'établissement,
- Respecter le droit des personnes concernant leur orientation philosophique, politique et religieuse,
- Permettre à chaque résidant de participer à la vie publique, leur assurer liberté, épanouissement et responsabilité,
- Permettre aux résidants d'évoluer dans une atmosphère de sécurité morale et matérielle,
- Offrir aux résidants l'accompagnement que leur état réclame à tous les moments de leur existence.

Afin de répondre aux missions de l'Association, l'établissement regroupe du personnel salarié et des intervenants bénévoles adhérents.

III. ENVIRONNEMENT

Environnement général

L'établissement se situe dans la commune de Gargas (Vaucluse), qui se trouve à 6 km d'Apt et 50 Km d'Avignon (Gare TGV). Sa population actuelle s'élève à 3080 habitants.

L'environnement rural du village permet de belles promenades, à la découverte de vestiges antérieurs à l'occupation romaine et des anciennes galeries d'ocres aménagées (site unique en France).

La commune présente de nombreux services et commerces de proximité : une mairie, une poste, deux salons de coiffure, un institut de beauté, une boulangerie, une supérette (avec possibilité de livraison à domicile), un tabac presse et un bar restaurant.

Chaque mercredi et vendredi matin, un primeur et un boucher ambulant proposent leurs produits, leur stand se situe aux abords de l'établissement.

Environnement sanitaire

Le principe du libre choix, est un principe fondamental, rappelé par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé et codifié à l'article L. 1110-8 du code de la santé publique :
« Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé est un principe fondamental de la législation sanitaire. »

A ce titre, nous remettons à l'arrivée du résident, la liste complète des professionnels de santé et para médical de la commune (document inclus dans le livret d'accueil).
Nous travaillons en étroite collaboration avec ces professionnels ; une relation de proximité facilite les échanges et favorise une qualité dans la prise en charge.

Le corps médical et paramédical représenté sur la commune se présente ainsi : Médecins généralistes, dentiste, infirmières, kinésithérapeutes, ostéopathes…
La pharmacie se trouve en face de l'établissement et propose des livraisons à domicile.

Quelques services de spécialistes (cardiologues, dermatologues, ORL, ophtalmologues) sont proposés en consultations externes par l'hôpital local de la commune voisine, Apt

Le lien avec cet établissement est très important et c'est avec la plus grande vigilance que nous l'entretenons, malgré la fermeture successive des différents services.
Lors d'une hospitalisation d'un résident, nous œuvrons pour que notre établissement apparaisse comme un véritable partenaire aux yeux des agents et médecins hospitaliers.
Une convention bipartite dans le cadre du Plan Bleu a été signée depuis quelques années maintenant (tacite reconduction)
Nous retrouvons cette proximité avec le service social, en ce qui concerne les montages de dossiers sociaux, les inscriptions et demandes ou les réorientations.

Environnement médico-social

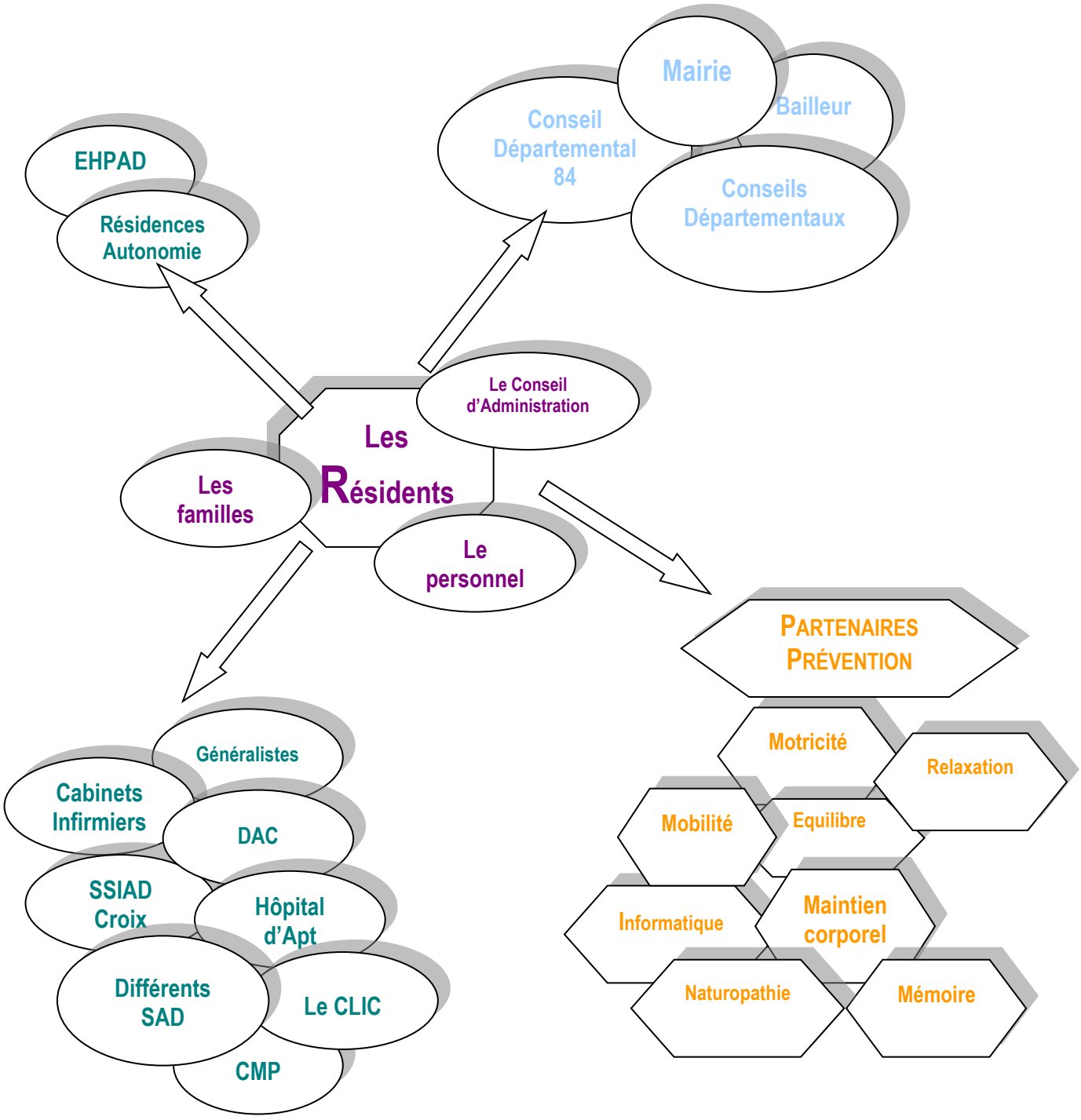
Les échanges avec les autres établissements ne se résument pas à de l'animation. Il nous semble essentiel de maintenir une relation en continue afin de pouvoir aider le résident et sa famille en cas de réorientation par exemple (EHPAD) mais également dans un esprit de mutualisation des moyens entre les résidences autonomie du département (échanges sur les pratiques professionnelles, partage d'outils de travail, de documents, veille juridique, réunions de travail trimestrielles) qui a une répercussion forcément positive sur nos établissements (financière, économique, humaine….).
Un collectif regroupant les résidences autonomie de Vaucluse est en train de se construire ; une convention devrait être finalisée et signée avant la fin de l'année 2026.

Pour l'accueil des résidents en dérogation d'âge (six personnes en 30 ans), nous sommes en lien avec l'Association Coallia (ex Tourville) via le SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - depuis sa création en 2007. Là, encore ces professionnels sont des partenaires à part entière, dans le suivi et l'accompagnement de ces résidents bénéficiant de cette orientation MDPH.
Cette association présente également un SAMSAH - Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées - avec lequel nous travaillons également.

L'établissement est aussi présent au Conseil d'administration du Clic (Association Présage). Cette participation donne lieu au développement du réseau, à la considération de la population âgée sur l'ensemble du territoire et aux échanges inter établissements/domicile.

Nous mettons également à disposition un espace de travail pour la coordinatrice de parcours du DAC 84 (Dispositif d'Appui à la Coordination).

Réseau



IV. LA POPULATION ACCUEILLIE

Caractéristiques générales

La Résidence Autonomie Village Luberon Le Château accueille des personnes, seules ou en couple, âgées de plus de 60 ans (sur dérogation pour les moins de 60 ans).

Conditions d'admission

Au moment de l'admission, les résidents doivent être valides et autonomes, c'est-à-dire ne pas devoir nécessiter l'intervention d'une tierce personne de façon continue et être évalués en GIR 5 ou 6 (évaluation par girage).
Les personnes accueillies sont retraitées, pensionnées ou allocataire (Allocation Solidarité Vieillesse). Elles ne doivent plus percevoir un salaire ou quelconques rémunérations.
L'âge minimum requis est donc de soixante ans. Toutefois des personnes de moins de soixante ans peuvent également être admises en cas d'inaptitude au travail médicalement constatée. La dérogation d'âge est accordée par le Conseil Départemental après instruction du dossier.

Le V.L.C. est un établissement convention (APL) et agréé au titre de l'Aide Sociale.

L'admission est prononcée par la Direction après présentation :

* d'un dossier administratif comprenant :

- une pièce d'identité,
- l'attestation d'ouverture de droit (couverture sociale),
- copie de la carte de mutuelle,
- un justificatif de ressources,
- l'avis d'imposition (le dernier en cours),
- numéro d'allocataire CAF ou MSA
- lettre de consentement éclairé signée par le demandeur

☞ *Depuis avril 2024, les demandes d'admission se font sur la plateforme ViaTrajectoire. Nous faisons le choix de continuer en parallèle l'ancienne procédure, ce qui rassure considérablement le demandeur et sa famille ou proches. Cela nous permet également d'identifier si des difficultés sont rencontrées face à la dématérialisation.*
Avant même l'attribution d'un logement et l'accueil du résident, le service administratif joue déjà un rôle important d'accompagnement.

* d'un dossier médical comprenant :

- un certificat attestant du girage (5/6 au moment de l'admission).

Dès l'entrée effective du résident, un dossier de demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL) peut être constitué auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse ainsi qu'un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental concerné.
Le résident peut solliciter une aide-ménagère auprès des organismes prévus à cet effet. Notre service administratif se charge de ces démarches et montages de dossiers.

Les résidents apprécient en général cet accompagnement ainsi que les familles avec lesquelles nous pouvons travailler étroitement.

V. ORGANISATION & FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Les moyens humains

Les salariés :

Le personnel, représentant 4.83 ETP, est composé de sept salariés :

- ✓ Directrice (1 Etp)
- ✓ Assistante de direction (0.66 Etp)
- ✓ Cuisinière économe (1 Etp)
- ✓ L'agent polyvalent de restauration (0.51 Etp)
- ✓ L'agent de restauration (0.63 Etp)
- ✓ L'agent de service (0.46 Etp)
- ✓ L'agent d'entretien (0.57 Etp)

Les bénévoles :

Outre, les membres du Conseil d'Administration, d'autres bénévoles sont actifs au niveau des ateliers hebdomadaires.

- ✓ Atelier Informatique — une animatrice (2 heures tous les jeudis)
- ✓ Atelier Créatif — trois animatrices (3 heures par semaine)
- ✓ Transport — deux chauffeurs (2 heures tous les vendredis)

L'engagement de ces personnes vis-à-vis de l'établissement est primordial pour la réalisation de projets : exposition de travaux, décoration des locaux, participation à des manifestations de la commune, lutte contre l'illectronisme, accompagnement aux courses avec le minibus....

Le travail en équipe : ses méthodes, ses outils

Le nombre de salariés à temps partiel est majoritaire dans notre établissement. Pour cette raison, la communication entre services est primordiale, car parfois une seule journée de travail par semaine est commune à tous. Cette situation réduit considérablement les possibilités de réunions régulières rassemblant l'ensemble du personnel.

Afin de pallier cet état qui pourrait être un frein aux bons échanges, nous organisons chaque matin, une rencontre avec l'équipe du jour. Ce temps est essentiel sur le déroulé de la journée mais également des jours à venir. L'approche pluridisciplinaire permet de créer à la fois un lien très fort entre salariés (chacun a une mission qui vient compléter celle de l'autre....) et une connaissance plus fine des résidents, permettant ainsi une personnalisation dans la prise en charge.

En dehors de ces temps informels, la Direction rencontre chaque salarié individuellement et évoque des points plus précis liés explicitement à leur fonction.
Ces rencontres sont soldées par l'établissement d'un document reprenant les éléments abordés (fiche restaurant, fiche de travaux, note de bureau.....).

De plus, un cahier de bord est à la disposition des salariés. Celui-ci se situe dans la salle de restaurant, accessible à tous.
Les salariés y consignent les informations relatives aux résidents et au fonctionnement général de l'établissement. C'est un outil facile d'utilisation, clair et fonctionnel pour transmettre aux collègues absents (par exemple l'équipe du service de restauration travaillant le samedi est différente de celle du lundi).

Les actions de formation

Les temps de formation ont lieu généralement sur site. Le financement est couvert par la cotisation annuelle auprès de notre OPCA.
Ces journées de formation permettent aux salariés d'accéder à des nouvelles connaissances dans le cadre de leur fonction. Ces acquisitions améliorent leur travail, génèrent de la transmission entre collègues et donnent un sens à l'action.

Outre l'aspect professionnalisant de la formation continue, l'établissement a mis en place une série de journées de formation dans les thèmes du stress au travail, du relationnel avec le public accueilli et du travail de deuil.
Il nous semble essentiel de prendre en compte l'aspect relationnel et émotionnel de ces métiers même s'ils n'appartiennent pas à la filière soignante.
Ces temps de formation ont commencé dès novembre 2013. Cependant, il est compliqué de pouvoir poursuivre ce travail comme il devrait l'être. En effet, le nombre restreint de salariés, les temps partiels majoritaires et les mouvements de personnel s'y rattachant, tout autant d'éléments ne facilitant pas le bon déroulé d'un programme de formation régulier.

La filière « restauration » est priorisée sur ces temps. La mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire s'étale sur plusieurs années ; les connaissances en HACCP doivent être toujours mises à jour.

VI. PRESTATIONS PROPOSEES AUX RÉSIDENTS

Prestations incluses dans le prix de journée

Accueil & Hébergement

Définition des critères d'entrée

L'admission de tout résident est prononcée par la Direction après examen de la demande en binôme avec l'assistante de Direction. Aucun critère de sélection n'a cours à l'exception de l'évaluation de la grille AGGIR : Le résident doit présenter un GIR 5 ou 6 au moment de l'admission.

Procédure de pré admission
Un dossier doit être constitué par la personne qui demande son admission. Les différentes pièces du dossier sont stipulées dans le dossier délivré au résident à l'occasion d'une visite ou par correspondance.
Pour toute demande par courrier ou téléphone, nous confirmons à la personne qu'une visite des lieux et une rencontre avec le demandeur est obligatoire.
Nous précisions également au demandeur de s'inscrire sur la plateforme ViaTrajectoire et proposons un accompagnement le cas échéant.

Admission
Lors de l'admission, le Livret d'Accueil et le Règlement de Fonctionnement ainsi que leurs annexes sont remis au résident. Un contrat de séjour est établi avec lui, contrat complété par un document spécifiant les prestations dont la personne bénéficie ainsi que les charges financières qui lui incombent.
Le prix de journée comprend l'hébergement, la consommation d'eau et d'électricité, les frais de chauffage (tout électrique), l'accompagnement administratif et social, les actions et ateliers ainsi que le bracelet d'appel (facultatif).

Nos Logements

Nous proposons aux résidents des logements de trois catégories : F1 – F2 et F3

Logement F1 (studio) 35 m² (terrasse incluse)

Ces logements sont pourvus d'une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de deux plaques électriques, d'un grand séjour avec coin chambre, d'une prise de téléphone, d'une prise de télévision (antenne collective TNT), d'une salle de bain comprenant une douche (modèle dit « à l'italienne » ou maçonnée) et un WC.

Logement F1 (avec chambre) 35 m² (terrasse incluse)

Ces logements comportent une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de deux plaques électriques, un séjour, une chambre avec prise de téléphone externe, prise de télévision (antenne collective TNT), ainsi qu'une salle de bain comprenant une douche (modèle dit « à l'italienne » ou maçonnée) et un WC.

Logement (F2) 54 m² (terrasse ou balcon inclus)

Ces logements sont composés, au rez-de-chaussée, d'une kitchenette équipée d'un réfrigérateur et de deux plaques électriques, d'un séjour avec prise de téléphone et prise de télévision (antenne collective TNT), d'un cabinet de toilette et d'un réduit comportant le cumulus.
A l'étage, un palier dessert une salle de bain comprenant une douche (modèle dit « à l'italienne » ou maçonnée) ainsi qu'une chambre.

Logement de type F3 (68 m²)

Ce logement est unique. Il est composé, au rez-de-chaussée, d'une cuisine équipée avec réfrigérateur et deux plaques électriques, d'un séjour avec prise de téléphone, prise de télévision (antenne collective TNT) et d'un cabinet de toilette.
A l'étage, un palier dessert une salle de bain comprenant une douche (modèle dit « à l'italienne » ou maçonnée) ainsi que deux chambres dont une avec balcon.

Tous les logements possèdent un jardin privatif.

Le système d'appel d'urgence

Il est proposé au résident par le biais d'un système de type « télé assistance », un bracelet d'appel est relié à un organisme de surveillance. En cas d'activation de l'alerte dans la journée, l'établissement est informé par l'assistance afin de traiter la demande.

Puis, aux heures de fermeture de l'établissement, c'est l'assistance qui prend en charge l'ensemble des demandes.

Ce système, actif 24H/24 et 7J/7, est composé d'un bracelet (qui peut se porter sous forme de médaillon) et d'un boîtier « haut-parleur » permettant un échange vocal confortable entre le résident et l'assistant.

Ce service est facultatif. Le résident refusant de bénéficier de la téléassistance signe une décharge, qui peut être rompue à tout moment.

Prestations d'accompagnement administratif et social

Modalités

Le **secrétariat** du VLC est ouvert tous les jours du lundi au vendredi. Ses horaires se déclinent ainsi :

Lundi – Mardi – Vendredi	de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
Jeudi	de 13H30 à 17H30
Fermé le Mercredi	

Description

Outre les tâches administratives inhérentes à l'établissement et à la gestion des dossiers des residents, le VLC propose un accompagnement privé pour les résidents qui le souhaitent. Cette aide couvre plusieurs domaines permettant ainsi une prise en charge globale de l'individu (ne sont pas concernés par cet accompagnement les domaines financiers et bancaires). De plus, ce travail favorise les liens entre l'établissement et les différents organismes sollicités.

Les familles apprécient ce soutien et n'hésitent pas à nous solliciter. Là encore, cette politique permet une autre proximité avec l'environnement hors institutionnel du résident.

La vie sociale & la prévention

L'établissement tient une place importante dans le village. A la fois par sa situation géographique et par sa population active faisant vivre la commune par son utilisation importante des différents services proposés par celle-ci.

Nous nous définissons comme un lieu d'accueil où chacun puisse se sentir le bienvenu, qu'il soit résident ou non, ancien ou plus jeune.

La présence dans l'établissement de personnes extérieures entretient un lien social et nous permet un travail de « dédramatisation » de l'institution en général.

De plus, ces rencontres s'avèrent indispensables à la construction identitaire et au sentiment d'appartenance que cela génère pour le résident.

Nous apportons aux résidents un contact permanent, à travers les différentes animations, l'accompagnement social et administratif.

Un personnel attentif veille à ce que la notion de bien vivre des résidents soit la priorité, en privilégiant l'écoute, la vigilance, la mise en place de services, dans un souci permanent de stimulation de l'autonomie, tout en laissant la liberté à chacun de participer ou non aux activités proposées.

Les activités sont multiples. Cette variété se présente sous différentes formes :

- **ACTIVITÉS PHYSIQUE**

Atelier **« équilibre/prévention des chutes »,** prestation de l'Association Sport Santé en Luberon.
Outre, les exercices proposés, c'est un moment où les participants peuvent exprimer une difficulté rencontrée pour laquelle une réponse est, à cette occasion, apportée. Celle-ci peut être basée sur des postures ou sur une orientation médicale. En cela l'individu obtient des réponses qu'il peut mettre en pratique dans son quotidien

Atelier « **renforcement musculaire** » et Atelier « **marche nordique** ».
Les deux ateliers sont totalement liés. Le premier permet d'aborder la notion de confiance par le travail sur la capacité musculaire et, ainsi s'ouvrir sereinement au second atelier.
Puis à l'aide du minibus, les participant.e.s rayonnent dans le pays d'Apt et découvrent les petits chemins de traverse.
Le premier élément à considérer dans ce second atelier est l'entraide. En effet, l'activité est différente de celles pratiquées habituellement, du fait de l'extérieur et des sols à appréhender. Alors se joue beaucoup de solidarité, d'aide, d'attention. L'autonomie c'est aussi continuer à se soucier de l'autre.
Nous demandons également à l'éducateur sportif, des accompagnements individualisés pour des résidents en retour d'hospitalisation qui auraient besoin d'une remise en confiance.

Atelier « **maintien corporel** » qui consiste à reprendre les gestes dits du quotidien et à les décliner, les travailler sous forme d'exercices physiques.
Ce qui est primordial dans cette action, c'est de pouvoir apporter aux participants une assurance, une sécurité dans leur quotidien. C'est-à-dire lutter contre une inquiétude à sortir « en ville », se prémunir des éventuels dangers de l'extérieur, apporter de la confiance.

Une nouveauté depuis maintenant deux années, le groupe de l'atelier migre vers le gymnase une fois par mois pour rejoindre les enfants de moins de trois ans du Pôle Relais Petite Enfance de la Communauté des Communes Pays d'Apt Luberon et travailler, à travers des jeux de mouvements, ce qui lie la jeune population à celle plus âgée : trouver et/ou conserver son équilibre.
En collaboration avec la responsable, Martine et les assistantes maternelles, il se passe un transfert de « prise en charge ». Les participant.es (résident.es & adhérent.es) se retrouvent dans le rôle de celui/celle qui accompagne, qui prévient. Le souci de l'autre réapparaît mais de manière agréable, douce et ludique, sans stress.

☞ *L'éducatrice sportive de cet atelier étant la directrice du Centre de Loisirs, notre collaboration s'ouvre aussi à des échanges avec les enfants durant les vacances scolaires.*

- **ARTISTIQUE**

Atelier, porté par une danseuse et comédienne professionnelle, qui allie **danse/mouvement** et **collecte de souvenirs** dans le cadre d'un partage avec un groupe de jeunes adolescents en vue de la création d'un spectacle vivant (*avant que tout ne s'efface* 2026/2027)

Atelier **créatif** prônant le recyclage et le détournement de matériaux. Chaque saison est mise à l'honneur avec des créations toujours plus incroyables par la qualité de leur réalisation et l'inventivité et la beauté qui s'en dégagent.

☞ Les projets artistiques ont une place importante dans l'établissement. Nous avons porté plusieurs projets en collaboration avec une chorégraphe, une vidéaste et un musicien issus de la même troupe (Subito Presto)

- *2008 Où es-tu Palina ?*
- *2011 Le bal des rêves*
- *2013 Je te regarde (prix de l'innovation Fondation de France)*
- *2018 Je marche dans ma vie*

- **EXPRESSION / BIEN-ÊTRE**

Atelier « **mémoire** ». Outre la rencontre et les échanges, cet atelier consiste à faire travailler ensemble sa mémoire en douceur en abordant des sujets très variés comme la musique, l'alimentation, la géographie, l'histoire….au travers de questions. La réponse importe peu, c'est le chemin de réflexion emprunté qui nous intéresse.
Se souvenir et pouvoir transmettre c'est exister, c'est donner du sens à son expérience de vie. La valorisation d'un individu passe par l'importance qu'on lui donne et ce sentiment aide à s'inscrire dans un groupe social. En cela, la perte d'autonomie en est éloignée ; l'identité de l'être perdure aux yeux des autres ; j'existe, je suis et je continue à être. Cela vient questionner la considération et la reconnaissance.

Séances individuelles de **relaxation** basées sur la technique des **bols tibétains**.
Les effets de ces séances amènent le participant à totalement lâcher prise, ce qui est un bon socle pour appréhender une épreuve ou une situation anxiogène (intervention chirurgicale par exemple). De plus, ces séances améliorent la qualité du sommeil, calment le système nerveux et permettent une harmonisation du corps et de l'esprit. Tout autant d'éléments qui aident à continuer à avancer, à ne pas se faire envahir par de mauvaises émotions.
Il nous arrive d'associer le travail de cette ancienne aide-soignante formée à la sonothérapie à celui de l'éducateur sportif dans un accompagnement individuel couplé.

Atelier **informatique** durant lequel il est proposé un cours appelé « **main dans la main** ». Chaque jeudi matin, une problématique ou un thème spécifique est abordé avec un petit groupe de personnes, permettant une meilleure connaissance de l'outil informatique et, ainsi, libérer les personnes de retenu ou d'inquiétude. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de lutte contre l'illectronisme.

Prestations hors prix de journée

Le service de Restauration

Modalités

Le service de restauration fonctionne tous les jours du lundi au samedi (jours fériés inclus).
L'accueil des résidents dans la salle de restaurant se fait à partir de 12H00 et, nous pouvons accueillir les résidents jusqu'à 12H45. Nous désirons maintenir la notion de restaurant et acceptons les différents rythmes des résidents.
Les repas du soir se font uniquement sous forme de plateaux repas livrés à domicile.

Fonctionnement

Ce service étant facultatif les résidents ont la liberté de choix.
Ils peuvent prendre leur repas dans la salle à manger du restaurant et partager quelques instants de convivialité avec leurs voisins de résidence ou le préparer eux-mêmes dans leur kitchenette équipée d'une installation électrique (l'utilisation du gaz est strictement interdite).

La prise du repas peut être quotidienne ou ponctuelle (en fonction du menu proposé ou de l'atelier qui suit). En cas d'annulation d'un repas, la cuisine doit être prévenue le jour même avant 10 heures ; dans le cas contraire, le repas est facturé.

☞ *Lors du dernier CSV, il a été demandé qu'une prise minimale de repas soit fortement conseillé aux nouveaux entrants (la survie de cette prestation est en jeu) et que l'annulation d'un repas se fasse la veille et non le jour-même comme actuellement.*
La politique de l'établissement relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire a impacté positivement les résidents ; on les sent concernés.

La cuisine est réalisée sur place, ce qui permet une approche personnalisée du service. Par des rencontres individuelles et dans la mesure du possible, les agents de cuisine proposent à chacun des résidents une adaptation du menu respectant les régimes et différentes indications ou orientations alimentaires.

Comme pour les différents ateliers, le restaurant est également ouvert aux adhérents.
Là encore, cette ouverture vers l'extérieur nous donne la possibilité de lutter contre le préjudice d'image (institution pour personnes âgées), de créer du lien en instaurant une forme d'intimité et de participer aussi à un diagnostic territorial en termes de population (lien avec le CCAS). Quelques adhérents sont devenus ainsi résidents du VLC.

Le service de Lingerie

Modalités

La lingerie, service également facultatif, est ouverte tous les matins du lundi au vendredi.

Fonctionnement

Le traitement du linge se déroule ainsi : le linge sale est déposé à la buanderie (local extérieur). Il est entreposé par le résident ou l'aide à domicile dans un sac nominatif, lui-même déposé dans un box en plastique au nom du résident (le box est fourni par l'établissement).
Ce box servira à l'agent de service pour restituer le linge propre. Il peut être rapporté à domicile ou récupéré à la lingerie (local intérieur) par le résident lui-même ou l'aide à domicile.

Ce service propose deux formules :
Soit le lavage
Soit le lavage et le repassage

En fonction de l'activité, nous nous réservons un délai de 72 heures pour le traitement du linge.

La gestion du linge peut être effectuée uniquement par l'aide à domicile. Cette personne doit se rendre dans la partie commune de l'établissement et rencontrer l'agent de service préposé à la lingerie. En cas d'absence de celle-ci, il faut s'adresser à l'agent de restauration en service ce jour.

L'agent de service du VLC se doit d'être en relation directe avec les aides à domicile ; ensemble elles organisent dépôt et réception du linge ainsi que la restitution aux résidents. Ces échanges entre différents professionnels permettent de donner une réponse satisfaisante, adaptée aux attentes et besoins du résident.

Nous avons créé un document que nous remettons à tous les professionnels qui interviennent au domicile des résidents. Chaque document est personnalisé en fonction de l'activité et du secteur dudit professionnel.

VII. EXPRESSION & CITOYENNETE

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Il a été mis en place en avril 2007. Il se réunit une fois par trimestre et un compte rendu est établi et affiché dans les parties collectives.
Les mandats durent trois ans. Depuis sa création, nous avons été amenés à effectuer des élections partielles suite à des démissions des familles liées aux décès de résidents.

Il est composé de :

- deux représentants des résidents
- deux représentants des familles (titulaire et suppléant)
- un représentant du personnel
- un représentant du Conseil d'Administration (nommé par celui-ci)

Le président du CVS est un résident, il propose l'ordre du jour et organise des rencontres quinze jours avant les CVS avec les autres résidents afin que chacun puisse s'exprimer.
L'animation des CVS et les comptes rendus sont effectués par la Direction, présente en sa qualité d'expert.

Depuis quelques temps, le CVS fonctionne de manière très fluctuante, en fonction de l'engagement des résidents et des familles. Malgré leur sensibilité évidente à la vie de l'établissement, ces derniers ne sont pas toujours très actifs dans la notion de l'implication. Nous constatons que le « mandat » et la « représentativité » sont vécus comme de l'obligation, limitant malheureusement les candidatures.

Les autres modes d'expression

Outre les rencontres de résidents dans le cadre du CVS, une boite a été installée à l'accueil pour permettre aux résidents désireux de garder l'anonymat de s'exprimer également. Nous avons constaté une difficulté réelle de certains à prendre la parole, à exprimer leurs ressentis. Ainsi cette formule facilite l'expression de chacun.
De plus, cela donne au président du CVS un rôle au-delà des temps de réunions. L'expression se doit d'être au quotidien et non figée dans un temps préétabli.

Il importe à l'établissement que chacun de ses résidents puissent vraiment s'exprimer.

L'équipe salariée favorise et suscite cette expression en allant, si nécessaire, jusqu'à personnaliser des échanges pour les personnes en difficulté. C'est par une proximité du quotidien que peut s'instaurer ce climat de confiance, et ceci reste une politique forte.

La municipalité de Gargas a instauré le Conseil Municipal des Enfants. Deux fois par an, nous rencontrons ces élu.e.s et débattons avec eux d'un sujet qu'ils ont choisi.
Les premiers échanges se sont faits via une correspondance puis par une rencontre.
Certains thèmes abordés peuvent donner lieu à des projets « hors mur » :

- ☞ *Visite du musée de l'école d'autrefois à Monteux*

VIII. OBJECTIFS de PROGRES

Venir vivre au VLC est un choix délibéré dans le désir de ruralité, de nature et d'espaces verts.

Extrait des mots exprimés par des résidents à l'évocation de l'établissement :
Tranquillité – convivialité – respect des individus – partage – quiétude – sécurité – approche de la vieillesse – existence de l'autre – campagne

En ce sens, notre identité est infiniment prononcée. Chaque résident possède la sienne ce qui le rend différent de tous les autres, elle est en premier lieu appréhendée individuellement. Puis elle se construit et se développe par son rapport avec l'environnement. Nous savons que l'environnement ne se limite pas au milieu naturel. Il comprend tout élément faisant partie de l'entourage de la personne : les salariés, les bénévoles, la famille, le village, les voisins mais aussi le quartier dans sa conception architecturale. C'est sur ce dernier point que nous aimerions accès nos objectifs de progrès.

L'établissement, par sa taille modeste (28 logements), est limité au niveau budgétaire. Cette contrainte peut apparaître comme un ralentissement à la mise en place de projets. Cependant, nous sommes très attachés à l'environnement et à la conception très atypique du lieu, qui par son originalité architecturale (petits logements individuels avec jardin privatif mêlés à d'autres logements ordinaires) donnent aux résidents le sentiment d'indépendance tout en ayant la sécurité de l'institution.

Nous sommes conscients de notre fragilité et constatons une évolution depuis quelques années des résidences autonomie dans le Vaucluse : fermeture, fusion, transfert de gestion, modification de l'activité… Tout autant de changement qui nous confirme l'enjeu et l'importance d'agir vite.
Seul, nous ne pourrons pas. La première étape sera une action de proximité : collaboration très étroite avec la mairie en termes de réflexion sur la politique de la vieillesse qu'elle compte mener sur le territoire et maintien de notre activité.

Le montage juridique du lieu (bail emphytéotique datant de 1990) apparaît aujourd'hui peut-être comme la clef de l'évolution du lieu.

L'ensemble du site (49 logements et la partie commune) reviendra à la commune en 2037. Nos dirigeants doivent dès aujourd'hui travailler le projet associatif avec la mairie. Il en va de la survie du lieu.
De plus, les bâtiments sont vétustes et commencent à montrer des fragilités pouvant devenir incompatibles avec l'accueil de public âgé.

Un véritable partenariat tripartite doit s'instaurer VLC – MAIRIE – BAILLEUR

Dès 2024, nous avons interpelé la sous-préfète afin qu'elle se positionne en « arbitre » et donne des orientations de travail aux protagonistes principaux, signataires du bail emphytéotique (commune/bailleur).
Le processus est long. Nous avons de nouveau sollicité la sous-préfecture en octobre 2025 et, depuis, il semblerait qu'un avenir de projet se profile.
Les élections municipales marquent aussi un tournant favorable pour l'institution donc pour les personnes qui ont fait le choix d'y vivre paisiblement.

La vieillesse est un privilège, faisons-en sorte qu'elle ne soit pas un naufrage.....